Fribourg, Suisse. — 48me année. — N° 62 Le numéro 5 centimes Jeudi 14 mars 1918

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse catholique
Avenue de Pérolles, Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

		1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr.	1 80	4 50	8 —	15 —
Etranger	»	3 20	9 —	16 —	30 —

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
Compte de chèque postal IIa 54.

O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	50 »	

M. V. X.

Nouvelles du jour

Occupation d'Odessa par les Austro-Allemands.

Les troupes allemandes et austro-hongroises sont entrées hier à Odessa, le grand port russe de la mer Noire. A quelles fins l'état-major austro-allemand a-t-il décidé de se saisir de cette place maritime de premier ordre ? La frontière ukraino-russe n'est point encore déterminée en ce qui concerne les provinces méridionales de l'ex-empire des tsars. Le sort de la Bessarabie, limitrophe de l'Ukraine, est encore en suspens. Odessa est tout près de la Bessarabie, mais il n'était pas considéré jusqu'ici comme appartenant à cette province. On sait qu'un des articles des préliminaires de paix avec la Roumanie porte que celle-ci mettra ses chemins de fer à la disposition des Impériaux pour leurs communications avec Odessa. Les Austro-Allemands nourriraient donc le projet d'un établissement durable dans ce port. On se demande si ce n'est pas pour pouvoir, de là, donner la main à la Turquie par la voie maritime et s'assurer, de concert avec elle, la maîtrise de la mer Noire, en vue d'opérations ultérieures dans la direction de la Perse et de l'Inde.

***

L'injonction des empires centraux à la Russie d'avoir à ratifier le traité de paix séparée d'ici au 17 mars a dérangé complètement les plans de Trotzky, qui combinait ingénieusement le moyen d'échapper aux responsabilités qu'il a fait encourir au gouvernement des commissaires du peuple. Il avait imaginé de soumettre le traité de paix à la *Constituante, et, si celle-ci décidait d'en accepter* les conditions, Trotzky s'apprêtait à protester et à entreprendre une sorte de guerre sacrée contre l'impérialisme allemand et contre l'impérialisme de tous les pays. Il fallait donc avoir le temps de réunir la Constituante, et la date du 17 mars rendait ce plan impossible. Mais il fallait d'abord élire une Constituante, car on se souvient que Lénine et Trotzky avaient dissous celle qui avait vu dernièrement le jour, parce que les maximalistes n'y avaient pas la majorité. C'est ainsi que Trotzky a été acculé à démissionner pour ne pas signer une paix qu'il avait lui-même préparée. C'est un homme jugé et condamné, en dépit de tous *les subterfuges oratoires auxquels il aura* recours pour se disculper devant son pays.

***

M. Pichon, ministre des affaires étrangères de France, a toujours été un chaud partisan de l'intervention japonaise, et il refuse de s'alarmer des conséquences de l'expédition des petits Jaunes en Sibérie. Ceux-ci prennent de grandes précautions pour ne pas effaroucher les Etats-Unis. Ils ont répandu la nouvelle que 6000 prisonniers allemands commandés par des officiers allemands luttent en Sibérie avec les bolchevikis contre les Cosaques. Ils ajoutent que les Allemands de Chine se sont retirés en Sibérie et que, au fur et à mesure de leur retraite, ils coupent les ponts du Transsibérien.

Ces informations sont destinées à faire délivrer aux Japonais une mission de sauveurs. Leur ambassade à Washington a l'ordre de calmer les susceptibilités des Américains. Elle publie une communication disant que le gouvernement de Tokio examine minutieusement les questions soulevées par les Etats-Unis au sujet de l'intervention en Sibérie. Elle assure qu'aucun mouvement de troupes ne sera exécuté sans un accord préalable entre les deux gouvernements.

***

On sait que le traité de Brest-Litovsk, par lequel les empires centraux livraient à l'Ukraine le territoire de Chelm, a irrité les Polonais au point que ceux d'Autriche, qui fournissaient un appoint important à la *majorité gouvernementale du Reichsrat* de Vienne, ont passé momentanément dans l'opposition. Le Club polonais parlementaire de Vienne a décidé, en outre, de convoquer une grande assemblée de protestation, le 17 mars, à Cracovie. Tous les députés du Reichsrat, de la Chambre des seigneurs et de la Diète galicienne devaient s'y rendre et s'y rencontrer avec les représentants des différentes classes sociales. Cette réunion aurait pris le caractère d'une assemblée nationale. Elle a été interdite par les autorités autrichiennes, ce qui va achever de brouiller les Polonais de Galicie avec le gouvernement de Vienne.

***

Si la Finlande et la Courlande s'accommodent du protectorat allemand, qui les soustrait à l'anarchie russe, la Lithuanie n'est aucunement d'humeur de sacrifier son indépendance à sa tranquillité. Le Conseil d'Etat lithuanien, qui avait manifesté, à plusieurs reprises, le désir d'entretenir des rapports suivis avec l'Allemagne, a plutôt *fait machine en arrière quand il a vu les* Allemands domifier tout à fait la situation en Russie. Il s'est prononcé pour l'indépendance complète du pays et a remis à la future Constituante le soin de déterminer les relations de la Lithuanie avec les Etats environnants. Cette décision a été notifiée au gouvernement allemand avec prière de reconnaître l'indépendance lithuanienne. Ces dispositions ne furent pas du goût de Berlin, qui interdit aux journaux de parler de cette affaire. Un seul organe ne fut pas atteint par l'ordre de la censure et divulgua la tension survenue entre Vilna et Berlin.

***

Comme on le sait, le titulaire de l'évêché de Vilna, en Lithuanie, est Mgr de Ropp, déporté en Russie il y a quelques années, par le gouvernement tsariste. Il doit se trouver actuellement à Pétrograd, et, dans son exil, il a été nommé métropolite des catholiques de Russie.

Il s'agit de donner au diocèse de Vilna un administrateur. Rome songe à M. l'abbé Matulevicz, qui a fait ses études à notre université de Fribourg et qui est un prêtre à la fois très savant et très prudent.

***

Les Italiens et les Yougo-Slaves sont en train de se rapprocher. Le député Torre, au *nom du comité italien chargé de trouver un* accord avec les populations slaves de l'Autriche-Hongrie, et le Dr Trumbitch, président du comité yougo-slave, se sont rencontrés à Londres et ont signé un accord préliminaire.

D'après la presse anglaise, qui se déclare enchantée de ce rapprochement, l'Italie aurait reconnu les aspirations des Serbes, des Croates et des Slovènes de l'Autriche, tendant à former avec la Serbie un Etat autonome. De leur côté, les Yougo-Slaves auraient reconnu le droit de l'Italie à compléter son unité et à libérer les populations italiennes de la domination des Habsbourg.

On aurait, des deux côtés, consenti, en principe, à *appliquer le principe des nationa*lités, sauf à le corriger, dans certains cas, là où il s'agit des intérêts vitaux des deux contractants.

Cet accord, qui n'a aucun caractère officiel pour le moment, ne dit rien des questions territoriales. On n'a pas voulu introduire dans la discussion des problèmes irritants, qui, d'ailleurs, dépassaient la compétence des négociateurs. Il sera toujours assez tôt de tracer les limites entre l'Italie et l'Etat yougo-slave. Ce ne sera pas chose facile.

Tel qu'il est, l'accord préliminaire de Londres témoigne de la bonne volonté qu'on s'efforce de montrer soit en Italie, soit au delà de l'Adriatique. Il prouve au moins une certaine détente dans les rapports entre les Italiens et les Yougo-Slaves. Les Italiens se montrent fort accommodants, eux qui avaient signé le pacte de Londres où il était *dit que la domination de la mer Adriatique* leur était attribuée.

La presse anglaise fait remarquer que ce nouvel accord obligera l'Autriche à examiner sérieusement les aspirations des nationalités slaves et à leur faire des concessions qui la rapprocheront des Alliés, ce qui est très important au point de vue international.

***

Le groupe parlementaire de l'Action libérale à la Chambre française avait en*voyé une délégation auprès de M. Pichon,* ministre des affaires étrangères, pour lui présenter des observations sur l'article du pacte de Londres par lequel les Etats de l'Entente excluaient le Saint-Siège du congrès de la paix.

La réponse du ministre n'a pas été favorable, car le groupe de l'Action libérale, après en avoir pris connaissance, a maintenu sa réprobation dudit article. Il a, de plus, réclamé comme une nécessité d'ordre national la reprise par la France des rapports diplomatiques avec le Saint-Siège.

AU CONSEIL NATIONAL

Questions économiques

Berne, le 13 mars.

Les « postulats » continuent à pleuvoir. C'est un des fléaux que nous valent les débats sur les rapports concernant les pleins pouvoirs. M. Schüpbach, avocat, a demandé un rapport au Conseil fédéral sur la manière dont on pourrait organiser rapidement le séchage des produits agricoles, tels que pommes de terre, fruits à pépins, etc. MM. Hartmann et Moser se sont entendus pour inviter le Conseil fédéral à restreindre autant que possible l'exportation du bois de construction. M. Grünenfelder a recommandé d'établir l'équilibre entre les prix pour la graisse et pour le beurre et de libérer les producteurs de beurre de la taxe de 40 centimes par kilo, que l'Office central leur demande. Un troisième député catholique, M. le Dr Feigenwinter, a prié le Conseil fédéral d'intervenir auprès des autorités militaires, afin que cessent les dégâts occasionnés aux cultures par la troupe. Un officier de mitrailleurs, raconte l'orateur, a fait tirer ses hommes dans un vignoble, qui a été complètement détruit !

Ces propositions individuelles mises à part, la discussion a porté aujourd'hui exclusivement sur les pommes de terre, les fromages et le lait, et, en corrélation avec le problème du lait, sur les principes de la politique d'exportation et sur la question de savoir à qui il incombera de supporter l'augmentation des frais de production du lait.

Les représentants de l'agriculture s'étaient réunis, la veille, et ils avaient chargé M. Freiburghaus d'exposer leur point de vue. L'agriculture suisse a atteint le maximum de rendement en produits du sol. Il ne saurait être question, comme le demande M. Rochaix, d'étendre les plantations de pommes de terre de 50 %, par *rapport à l'année 1917. L'augmentation prévue* par M. Rochaix comporterait 28,500 hectares ; en fait, une augmentation de 12,000 hectares tout au plus est possible. Quant au prix du lait, une augmentation est inévitable dès le 1er mai. C'est à cette seule condition que le ra*vitaillement du pays en lait pourra être assuré.* L'augmentation de prix se justifie par la hausse continuelle des denrées fourragères.

M. Eigenmann a abondé dans le même sens, et M. *Boschung* a fait remarquer que la culture des pommes de terre est limitée par la pénurie des engrais.

Il était sûr que les socialistes profiteraient de l'occasion pour faire le procès de l'agriculture et de la politique d'exportation. M. Naine n'admet pas que le prix de revient du lait justifie une augmentation du prix de vente. L'exportation des denrées alimentaires lui paraît être la cause principale du renchérissement. A son avis, le Conseil fédéral devrait cesser toute exportation de denrées, d'une part, et étendre le système du rationnement, d'autre part, en l'appliquant à la viande notamment. Le député socialiste, appuyé par ses collègues, MM. Frei et Schmid, croit que, de cette façon, on arriverait à maintenir les prix des produits agricoles à un taux raisonnable.

M. Schulthess a établi, dans un long discours, les principes de la politique économique du Conseil fédéral. A l'intérieur, il s'agit, avant tout, d'encourager par tous les moyens la production indigène. L'augmentation du prix du lait est, à ce point de vue, inévitable. Quant aux pommes de terre, le rationnement est un fait accompli. Les autorités ont tout fait pour développer la production indigène. L'idée d'établir une colonie de production agricole à l'étranger est fantaisiste ; des journaux ont prétendu, à ce sujet, que des offres étaient arrivées de Berlin et visaient l'Ukraine ; c'est controuvé. M. Rochaix voudrait aller de l'autre côté (*On rit*).

Il est impossible de supprimer les denrées alimentaires comme objets de compensation ; une décision de cette nature priverait le Conseil fédéral de toute liberté de mouvement dans les négociations commerciales. Quant au bois, le Conseil fédéral est d'accord que l'exploitation en doit être fortement réduite et que les conventions à ce sujet ne peuvent être renouvelées que si les Etats qui bénéficient de cette exportation consentent à une réduction notable des quantités à livrer.

Sur ce débat, s'est greffée une discussion de nature plutôt politique.

L'augmentation du prix du lait d'un centime par litre représente une somme de cinq millions. Tout le monde est d'avis que l'Etat doit assumer la nouvelle augmentation pour les classes de la population qui reçoivent actuellement déjà le lait à prix réduit. Mais, dans certains milieux, on voudrait élargir le cercle de ceux qui obtiennent le lait à prix réduit. D'autres demandent simplement que l'Etat assume toute la charge des 40 millions par an qu'une augmentation de 8 centimes du prix du lait comporte pour la population toute entière. Les chefs du parti radical, qui s'inquiètent de la défection grandissante des électeurs citadins, se sont ralliés à la seconde idée. MM. Hirter et Scherrer, qui représentent les milieux urbains de Berne et Saint-Gall, ont parlé dans ce sens.

M. le conseiller fédéral Schulthess, en radical avisé, partage cette manière de voir. Mais comment trouver l'argent ? M. Schulthess avait imaginé que la Confédération pourrait percevoir, parmi les classes supérieures des contribuables soumis à l'impôt de guerre, un impôt spécial, dit « impôt du lait ». Cette idée aventureuse a été heureusement abandonnée. La Confédération se rattrapera, en aggravant la progression pour le deuxième et le troisième impôt de guerre. Le chef du Département des finances a dû insister avec énergie auprès des dirigeants du parti radical, pour assurer cette solution rationnelle du problème financier.

Le débat ne se terminera que demain. La lenteur des délibérations rend inévitable la prolongation de la session jusqu'au mercredi de la semaine sainte. Encore sera-t-il impossible de liquider toute une série de tractanda qui, dès maintenant, menacent d'être reportés à l'ordre du jour de la session de juin.

Parmi les nouvelles propositions, signalons-en une de M. Walther, qui demande le transfert de certains services fédéraux de Berne dans d'autres villes, et un « postulat » de M. Stadlin, qui veut enlever le service d'internement au médecin de l'armée.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Le rachat de nouvelles lignes

Berne, 13 mars.

Le moment est-il bien choisi pour nationaliser de nouveaux chemins de fer ? Les C. F. F. n'ont-ils pas assez de charges déjà sur les bras sans s'annexer des entreprises plus utiles que prospères ? Certes, il serait prématuré pour la Confédération de s'aventurer dans la voie périlleuse où elle s'engagea il y a vingt ans. La seconde *étape de la nationalisation n'est pas encore* abordable. Mais il existe certains chemins de fer qui, vu leur situation financière, ne peuvent pas attendre le jour très éloigné où la Confédération aura un milliard à jeter dans une nouvelle opération de rachat. De ce nombre les li*gnes de la vallée de la Tœss et du Wald-Rüti,* dans le canton de Zurich. Construits à grands frais, il y a une trentaine d'années, ces chemins de fer, qui ont mis en communication avec Winterthour deux régions délaissées, sont une lourde charge pour l'Etat de Zurich et pour les communes intéressées. Les cinq sixièmes des actions de ces entreprises sont entre les mains des administrations publiques, ce qui fait mieux ressortir encore leur caractère d'intérêt général.

En 1912, lorsque le Conseil fédéral négocia avec le gouvernement de Neuchâtel le rachat du Jura-Neuchâtelois, le gouvernement de Zurich jugea que c'était le moment d'offrir aussi à la Confédération les lignes du Tœsstal et du Wald-Rüti. Les pourparlers étaient près d'aboutir quand éclata la guerre. On eut autre chose à faire. Mais la guerre dure toujours, et les Zurichois sont tenaces. Ils ont fini par conclure, l'automne dernier, avec la Confédération, les deux conventions qui sont soumises aujourd'hui à la ratification du Conseil des Etats.

A cette occasion, le nouveau chef du Département des chemins de fer, M. Haab, a fait sa première entrée comme représentant du Conseil fédéral. Il s'est excusé d'avoir à soutenir, pour son début, un projet intéressant son propre canton. Mais je n'ai pas trop à rougir, dit-il, car l'affaire est bonne pour la Confédération et pour les C. F. F. Puis M. Haab expose avec une parfaite impartialité des avantages et les inconvénients de l'opération. Le président du Conseil d'administration des C. F. F., M. von Arx, intervient à son tour pour donner quelques précisions. En bon marchand, il ne veut pas laisser croire que ces C. F. F. soient *trop avantagés.* Cette nouvelle acquisition, dit-il, accroîtra les charges des chemins de fer fédéraux.

Quant à la commission, présidée par M. Geel (Saint-Gall), elle est unanime à recommander la ratification que M. Geel justifie longuement, *avec chiffres à l'appui et en invoquant les arti*cles 1 et 3 de la loi de rachat, qui permettent au Conseil fédéral de racheter, avec l'assentiment de l'Assemblée fédérale, les chemins de fer d'une importance économique pour une partie considérable du pays.

Au vote final, le projet de loi portant ratification des deux conventions est adopté à l'unanimité.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL
Journée du 12 mars

Communiqué français du 13 mars, à 3 h. de l'après-midi :

Au nord-ouest de Reims, les Allemands ont tenté, dans la région de Loivre, un coup de main qui a complètement échoué.

En Champagne, à la suite d'un violent bombardement dans la région des Monts, les Allemands ont attaqué nos positions à l'ouest de Vandesincour.

Après un vif combat, les troupes françaises ont rejeté l'ennemi de quelques éléments avancés où ils avaient pris pied, infligeant des pertes sérieuses aux Allemands.

Assez grande activité des deux artilleries sur la rive gauche de la Meuse.

***

Communiqué allemand du 13 mars :

Le combat d'artillerie a repris dans beaucoup de secteurs. L'activité des reconnaissances est demeurée vive. En repoussant une attaque belge à l'est de Nieuport, nous avons fait prisonnier un officier et 30 soldats.

Des entreprises allemandes à l'est de Zonnebeke et au sud-ouest de Fromel nous ont valu 23 Anglais et Portugais prisonniers.

En Champagne, des compagnies de la Prusse orientale ont pris d'assaut, après une forte préparation de feu, des tranchées françaises au nord-est de Prosne et sont rentrées dans leurs lignes avec 90 prisonniers, après avoir détruit les installations ennemies.

Journée du 13 mars

Communiqué français du 13 mars, à 11 h. du soir :

Rien à signaler en dehors d'une activité d'artillerie marquée en Argonne et sur la rive droite de la Meuse.

Des zeppelins sur l'Angleterre

Londres, 13 mars.

(Reuter.) — Communiqué du commandant des forces métropolitaines : Les derniers rapports indiquent que 3 dirigeables ennemis ont *franchi la côte du Yorkshire, cette nuit,* entre 20 h. 30 et 22 heures. Un seul de ceux-ci s'est aventuré jusqu'à s'approcher de la localité défendue de Hull, où 4 bombes ont été jetées. Une maison a été démolie et une femme est morte de saisissement. Deux autres dirigeables ont erré pendant quelques heures au-dessus des districts écartés de la campagne, volant à de grandes altitudes, en déchargeant leurs bombes en pleine campagne, jusqu'à ce qu'ils eussent pris le chemin du retour par mer.

Le bombardement de Naples

D'après les journaux italiens, les aviateurs autrichiens qui, dans la nuit du 11, ont bombardé la ville de Naples, ont dû prendre leur vol du littoral de l'Adriatique, c'est-à-dire de Cattaro ou de Durazzo. Ils auraient ainsi parcouru *une distance de 407 ou de 448 kilomètres.*

La guerre sur mer

Un torpilleur français coulé

Paris, 13 mars.

(Havas.) — A la suite d'une collision avec un croiseur anglais, le petit torpilleur *303* a coulé, le 12 mars, à 5 heures, dans la Méditerranée occidentale. L'équipage au complet a été *recueilli par un autre torpilleur* et a été débarqué à Bizerte.

Torpillages

Berlin, 13 février.

(Officiel.) — Nouveaux résultats de nos sous-marins sur le théâtre nord de la mer : 19,500 tonnes brutes. Parmi les vaisseaux coulés se trouve le vapeur anglais armé *Rockpool*, de 4502 tonnes, qui était chargé de 600 tonnes d'orge et de 615 tonnes de barres d'acier. Le capitaine du navire a été fait prisonnier. Deux autres grands navires de 5000 tonnes ont été coulés à la *sortie* occidentale de la Manche, dont l'un, probablement de nationalité américaine, était fortement escorté.

Londres, 13 mars.

(Reuter.) — *Le Daily Express* dit que la goé*lette irlandaise Nanny Wingall*, non armée, attaquée par un sous-marin ennemi sans avertissement au large de la côte irlandaise, fut coulée à coups de canons. Deux membres de l'équipage furent grièvement blessés par des shrapnells. Le sous-marin continua à faire feu sur le bateau, pendant que les marins portaient aide à leurs

compagnons blessés. Les marins du *Nanny Wingall* restèrent pendant 6 heures dans des canots. La mer était furieuse. Ils atteignirent enfin un port britannique. Plusieurs d'entre eux étaient dans une situation critique.

Le problème polonais

Le périodique allemand *Deutsche Politik* publie un article signé par un célèbre journaliste, le Dr Rohrbach et consacré à la question polonaise, où il s'exprime en ces termes :

« Ce serait une forte erreur que de vouloir créer actuellement une Serbie polonaise entre l'Europe centrale et *l'orientale (l'Ukraine)*. Les Polonais sont 20 millions d'âmes, cependant que les Serbes ne sont que 9 millions. Malgré cela, la catastrophe mondiale a pris son point de départ en Serbie. Une chose analogue pourrait se répéter un jour en Pologne si l'on y crée des conditions telles, que la prudence des Polonais cessera de dominer la douleur nationale. »

Le Dr Rohrbach précise ainsi ses idées concernant la question polonaise considérée du point de vue des intérêts allemands :

1. Ce serait une erreur que de vouloir trop agrandir la Lithuanie jusqu'à lui donner Vilna, Grodno et une partie considérable de la Ruthénie-Blanche.

2. Il faut, à l'heure actuelle, laisser ouverte la question de savoir s'il est possible de donner à la Pologne de grandes compensations en Ruthénie-Blanche.

3. Il faut repousser très énergiquement le projet d'une annexion réelle des terres polonaises à l'empire allemand.

4. Il ne faudrait pas, malgré les dispositions polonaises hostiles, retourner aux méthodes bakatistes dans la politique intérieure de la Prusse.

5. Enfin, on ne doit pas même mentionner le projet d'annexion du bassin de Dombrova.

Contre les pangermanistes

Berlin, 13 mars.

(Wolff.) — Les parlementaires nationaux-libéraux Blankenburg, Keinach, List (Esslingen), *Schulenburg*, Dr. *Stresemann* et Dr. Stubmann ont fait parvenir à la ligue pangermaniste la déclaration suivante :

« Vu l'attitude de politique intérieure et les procédés de lutte inouïs de la *Deutsche Zeitung*, fondée par la ligue pangermaniste, il nous est impossible d'appartenir désormais à la ligue pangermaniste. Nous demandons par conséquent à être rayés de la liste des membres de la ligue pangermaniste. Nous ajoutons expressément à cela la déclaration qu'aucune modification dans notre travail pour assurer fermement l'avenir allemand n'est en relation avec cette décision. »

Les élections sénatoriales espagnoles

Madrid, 12 mars.

Résultats officiels des élections sénatoriales, à la date du 11 mars :

Sont élus : 46 démocrates ; 10 romanonistes ; 16 albistes ; 6 libéraux-indépendants ; 43 conservateurs ; 3 conservateurs-indépendants ; 7 ciervistes ; 8 mauristes ; 1 indépendant ; 1 catholique ; 2 intégristes ; 5 jaimistes ; 3 nationalistes ; 8 régionalistes ; 1 républicain-radical ; 1 républicain-indépendant.

Nécrologie

Le marquis del Muni

Les journaux de Paris publient une dépêche de Biarritz annonçant la mort, survenue mardi, du marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne à Paris, à la suite d'une congestion pulmonaire.

Nouvelles diverses

Les ministres italiens Orlando et Bissolati sont arrivés dans la matinée d'hier, mercredi, à Paris.

— Le grand-duc Michel de Russie a été exilé à Perm.

— Guillaume II est arrivé mardi à Berlin et il a reçu le maréchal Hindenburg.

Echos de partout

LA PURETE DE LA LANGUE

M. François Fournier, aujourd'hui député du Gard à la Chambre française, est un ancien travailleur manuel qui a le bon esprit de ne pas rougir de ses origines. C'est lui qui disait à M. Renaudel, député socialiste :

— Vous ayez été mon maître. Vous étiez déjà vétérinaire, quand je m'étais encore que maréchal-ferrant.

Mais M. Fournier est devenu, depuis lors, licencié en droit, et il en est fier comme il convient.

Dans la discussion de la loi sur la culture du blé, il n'a pas caché à ses collègues qu'il avait profité de ses études. Il a même failli avoir un véritable conflit avec M. Paisant, député de l'Oise, sur une question de vocabulaire.

M. Fournier, à la tribune, parlait du « retirement » des blés.

— Retiraison, corrigea M. Paisant.

— Pardon, fit M. Fournier avec autorité, on doit dire retirement. C'est le mot technique. Retiraison n'est pas français, et je regrette, mon cher collègue, d'être obligé de vous donner cette leçon.

Cela jeta un froid, qui devenait glacial.

— Encore un maréchal qui veut être de l'Académie, dit M. Paul Simon, député progressiste de Brest, et cela dégela l'assemblée.

MOT DE LA FIN

A la visite sanitaire :

— Alors, vous prétendez être myope ?

— Pour sûr, Monsieur le docteur ; ainsi, les deux galons de cet officier, là-bas, eh bien, je ne les vois pas.

Confédération

Un parti agraire

La commission chargée de préparer l'organisation politique des paysans s'est réunie mardi, à Berne. Elle a adopté le programme d'activité et un projet de statuts. Elle a décidé de proposer à la grande conférence des organisations agricoles, convoquée pour le 26 mars, à Berne, la fondation d'un parti politique indépendant, qui portera le nom de parti des paysans et bourgeois.

Parti radical

Le comité du parti radical s'est rallié à l'idée de proposer une augmentation de 1 franc de la solde militaire. Il a décidé encore de convoquer, le 12 mai, un congrès du parti à Olten, pour discuter de l'introduction d'un impôt fédéral temporaire.

ARMEE SUISSE

Une belle randonnée

Un avion a survolé le Haut-Valais, le 11 mars. On le prit d'abord pour un appareil italien. En réalité, il était monté par l'aviateur Comte. Parti le matin, à 10 heures, de Dübendorf, il prit la direction de Lucerne, survola de Brünig, de Grimsel, Brigue, Viège, Zermatt, le Cervin, revint sur Viège et Brigue, puis, de là, franchit la Jungfrau pour atterrir à Thoune. Après avoir fait son plein d'essence, le lieutenant Comte repartit, via Berne, pour Dübendorf, où il atterrit sans incident.

Cette merveilleuse randonnée, une des plus belles qui figurent à l'actif de l'audacieux aviateur, a été exécutée en quatre heures et demie.

GRÈVE

La Chaux-de-Fonds, 14 mars.

L'assemblée de conciliation tenue hier après midi entre les patrons et les ouvriers faiseurs de ressorts n'a pas abouti. On prévoit une grève dans cette branche dans toute la région à partir de lundi.

POUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE

Dimanche a eu lieu, au Buffet de la gare d'Olten, une réunion préparatoire en vue de recueillir des signatures pour adresser au Conseil fédéral une pétition de priant d'agir avec la dernière sévérité vis-à-vis des étrangers dont les actes compromettent la sécurité du pays.

* * *

Le Conseil d'Etat zuricois adresse un appel à *la population de Zurich, faisant ressortir la gravité* de la situation actuelle et ses conséquences pour la population. Il fait appel aux sentiments du devoir et de responsabilité de tous les citoyens, afin que le peuple et le pays puissent traverser honorablement la crise.

La Suisse et la guerre

Frontière rouverte

Genève, 14 mars.

La frontière française est rouverte depuis hier soir, mercredi, à 6 heures.

Une statistique des internés

Communiqué de la Chancellerie fédérale :

Les conditions économiques de la Suisse sont un sujet de légitime préoccupation. Aussi nos autorités prennent-elles des mesures pour limiter le nombre des étrangers qui affluent en Suisse et rendent toujours plus difficile et coûteuse l'alimentation des nationaux.

Le service d'internement a fait faire un dénombrement, duquel il ressort que, au 25 février, il se trouvait en Suisse 26,825 internés (10,320 Allemands, 445 Austro-Hongrois, 12,191 Français, 1961 Belges et 1908 Anglais), plus 6833 personnes venues pour les voir ou séjourner en Suisse avec eux. En résumé, l'internement représente donc 33,658 bouches étrangères, soit 8 à 9 pour mille de la population totale de la Suisse. C'est une augmentation qu'on estimera très faible, surtout si l'on tient compte de la grande œuvre du devoir humanitaire librement consenti par nous que représente l'internement.

Les répercussions de l'affaire Schœller

La *Nouvelle Gazette de Zurich* confirme que l'affaire Schœller a eu des conséquences extrêmement fâcheuses pour l'industrie du nord-est de la Suisse, à laquelle les Alliés ne livrent plus de matières premières. « Il n'est que trop vrai, dit-elle, que certaines filatures de laine ne pourront plus se procurer de matières premières à la suite de cette affaire. Il est regrettable que des fabriques entières, avec leurs ouvriers, doivent pâtir du méfait d'un particulier, tandis que celui-ci n'a pu être poursuivi pour des motifs juridiques de forme. Mais ce que l'on peut espérer, c'est que celui à qui incombe toute la faute en tire les conséquences logiques vis-à-vis de l'industrie menacée et des ouvriers. »

Suivant le *Journal de Genève*, il serait désirable qu'une enquête soit ordonnée sur les accaparements de laine reprochés à Arthur Schœller.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Procès de béatification d'un Suisse

Dans sa dernière séance, au Vatican, la Congrégation des Rites a discuté la validité du procès apostolique dressé par la Curie archiépiscopale de Naples dans la cause du Vénérable abbé Placide Bacher, du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, recteur de l'église du Gesù, à Naples.

Le Vénérable Bacher, quoique né à Naples, le 7 avril 1781, est d'origine suisse. Son père servait comme capitaine dans les troupes suisses au service du roi des Deux-Siciles. Le jeune Bacher eut beaucoup à souffrir, avec sa famille, lors de la révolution fomentée à Naples et il faillit même être condamné à mort. Prêtre en 1806, il fut nommé recteur de l'église très populaire du « Gesù vecchio », et il garda ces fonctions jusqu'à sa mort (19 octobre 1851).

C'était un orateur d'une éloquence extraordinaire ; il exerça son apostolat notamment parmi les jeunes.

La Congrégation des Rites l'avait déclaré Vénérable le 12 mai 1909.

Le jeûne et l'abstinence

d'après le nouveau code de droit canon

Une décision du Saint-Siège a donné force de loi, sans attendre la Pentecôte de cette année, aux prescriptions du nouveau droit canon qui concernent l'abstinence et le jeûne. Comme elles semblent toutefois n'avoir pas été comprises partout, et que des opinions contradictoires ont été émises, il ne sera peut-être *pas inutile* de renseigner plus exactement les lecteurs de ce journal.

Le jeûne et l'abstinence sont, en soi, deux notions absolument distinctes.

Jeûne veut dire : manger peu ; plus exactement : ne manger à sa faim qu'une fois de jour. C'est une restriction dans la quantité. Primitivement, le repas se prenait le soir, après l'heure des vêpres, l'heure de la dombée de la nuit, comme l'indique le mot latin. Aussi, lorsque s'introduisit dans la société chrétienne, bien plus tard, l'habitude de l'avancer jusqu'à midi, les vêpres furent anticipées et chantées le matin, comme elles le sont aujourd'hui encore en carême, le dimanche excepté. C'est dire que ceux qui préfèrent intervertir et faire leur repas principal de soir, non seulement y sont autorisés, mais se rapprochent beaucoup mieux de l'idée primitive du jeûne.

L'anticipation du repas, premier adoucissement, en amena un second : l'autorisation de prendre une légère collation le soir. Restait l'avant-midi, bien long aux yeux de nos chrétiens modernes. On finit par leur concéder un modeste déjeûner (dé-jeûner, soit rompre le jeûne) le matin. Quant aux boissons — celles qui ne nourrissent pas, bien entendu — leur usage n'était soumis à aucune restriction ; mais, afin qu'elles ne nuisissent pas, comme disent les théologiens, pour parer en particulier à l'inconvénient qu'il y aurait à absorber à jeûn l'alcool qu'elles pouvaient contenir, on tolérait qu'il y fût joint un peu d'aliment solide.

La quantité des aliments autorisés pour ces accessoires du repas unique était fixée *différemment d'après les divers moralistes*. Les uns, s'efforçant de la régler d'une manière absolue, recouraient aux poids et mesures, parlaient d'onces d'après l'ancienne manière de compter. D'autres, avec plus de raison, s'essayaient à déterminer une proportion relative, et fixaient, par exemple, pour les personnes tenues au jeûne intégral, au quart ou au tiers de la réfection complète la collation du soir, et au quart seulement de cette dernière la quantité de nourriture permise le matin. Le nouveau code décrète plus simplement qu'il faut, à ce sujet, s'en tenir à la coutume de l'endroit.

L'essence du jeûne n'en demeure pas moins dans cette idée : ne manger, ou du moins ne manger à sa faim qu'une seule fois le jour. Si quelqu'un se l'est permis une seconde fois, avec advertance ou non, soit donc avec ou sans péché, le jeûne étant pour lui rompu dans son *principe même, toute nouvelle restriction dans* ce domaine perd, pour ce jour-là, sa raison d'être : il peut manger à sa faim une troisième fois encore.

Notons enfin, dans le nouveau droit, cette précision quant à l'âge : L'obligation de jeûner commence à vingt et un ans accomplis pour cesser à soixante ans commencés. Il n'est plus fait mention d'une tolérance des moralistes qui, pour les femmes, abaissait de dix ans ce dernier terme.

Faire abstinence, par contre, signifie : faire maigre, se priver uniquement d'aliments gras, mais, au reste, manger autant qu'on le voudra. C'est une restriction dans la qualité.

Il y a une faute grave chaque fois que le précepte est notablement violé, et le péché peut donc, ici, se multiplier au cours de la même *journée*.

Sont interdits, selon une ancienne distinction, partiellement inexacte au point de vue zoologique, mais dont l'application a déterminé une coutume aujourd'hui séculaire, les animaux à sang chaud : leur chair, leur sang, le jus extrait de leur viande. On y avait ajouté, et dans les contrées méridionales avec plus de sévérité que dans le nord, moins bien *partagé dans le choix* des aliments maigres, tout ce qui provenait de ces animaux, soit donc, du moins certains jours, les œufs, voire même le laitage sous toutes ses formes. Ces deux restrictions sont désormais totalement supprimées pour tous les pays.

On avait toléré par contre, non pas comme aliment, mais comme condiment, comme assaisonnement des légumes en particulier ou comme friture, d'abord le seul saindoux, puis toutes les graisses sans distinction, onze jours exceptés chez nous, où il fallait se servir à cet effet de *beurre ou d'huile*. Cette dernière réserve est abolie. Pour la préparation des aliments, toute graisse est désormais permise tous les jours de l'année.

Enfin, les jours de jeûne, mais ceux-là seulement, les dimanches de carême toutefois y compris, où l'on pouvait, par exception en somme, manger gras à un repas, il était interdit, par une sorte de compensation, de faire, avec la viande, figurer sur la table encore du poisson. Cette défense dite de Benoît XIV est supprimée elle aussi par celui qui, sur le trône de saint Pierre, succède également dans le nom à l'auteur de cette réserve.

En soi, l'abstinence et le jeûne sont donc deux notions absolument distinctes et qui auraient pu s'observer indépendamment l'une de l'autre. De fait cependant, le maigre pratiqué pour lui seul fut d'abord inconnu, mais on ne conçevait pas, par contre, le jeûne sans l'abstinence. Faire maigre était censé appartenir comme à l'essence du jeûne, qui demeura donc, des deux restrictions que l'Eglise imposait dans le manger, la principale, la plus étendue, et l'abstinence au contraire comme une sorte de mortification atténuée. La conclusion était que celui qui ne pouvait jeûner, pour une raison quelconque, restait néanmoins tenu à faire maigre.

En d'autres termes, tout au début, on ne parle jamais que de jeûner : le mot d'abstinence, au sens actuel, n'existe pas, *mais* la chose, par contre, fait partie intégrante du jeûne.

Plus tard, un premier adoucissement apparaît : le vendredi, qui toute l'année était jour de jeûne, devient un jour de simple abstinence. On a donc désormais des jours de jeûne *et de maigre*, et *d'autres de maigre* seulement.

Quant à la notion de jeûne sans abstinence, elle restera totalement inconnue jusqu'à une époque relativement très rapprochée de la nôtre. L'autorisation accordée, il n'y pas si longtemps, de manger gras au repas principal certains jours de jeûne, soit, chez nous, les lundi, mardi, jeudi, puis même samedi de carême et les samedis de l'Avent, fut en somme une première séparation, du moins quant à la pratique, de deux notions jusqu'alors toujours associées. Le soir toutefois l'ancien principe reprenait ses droits : il fallait manger peu et maigre.

Or, la particularité du nouveau Code consiste à avoir, dans son énoncé, et par conséquent théoriquement tout au moins, complètement séparé les deux choses.

Il y a, comme autrefois d'ailleurs, des jours où l'abstinence seule est exigée : les vendredis de *l'année. Exception continue à être faite pour* les fêtes de précepte : ainsi on fera gras, cette année, le jour de la Toussaint qui sera un vendredi. Il en sera de même désormais le samedi saint depuis midi.

On doit, par contre, faire maigre et jeûner le mercredi des cendres, les vendredi et samedi de carême, les trois jours des Quatre-Temps, et les quatre vigiles de Noël, de la Pentecôte, de l'Assomption et de la Toussaint. Les vigiles toutefois ne seront plus anticipées. Lorsque donc une de ces deux dernières fêtes tombera sur le lundi, sa vigile sera supprimée.

Le reste du carême, enfin, on n'est tenu qu'au jeûne.

Pour le carême, les modifications, chez nous, sont donc des suivantes :

Les deux jours où nous sommes astreints au *jeûne et au maigre sont dorénavant le vendredi* et le samedi, au lieu du mercredi et du vendredi. Plus exactement, on revient, mais en supprimant le mercredi, à l'ancienne règle, qui prévoyait trois jours, règle qui avait été adoucie par la permission de faire gras le samedi à midi.

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi (mercredi et jeudi saint y compris), formant désor-

---

25 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

L'essor des colombes

par MATHILDE ALANIC

XVIII

L'auto quitta le boulevard Béranger, descendit la rue Nationale, l'artère la plus mouvementée de l'agréable ville, et atteignit la ci-devant rue de l'Archevêché, laïcisée en rue Emile-Zola. Didier de Forey, monté en voiture avec les jeunes époux, devait présenter Mme de Maillefeu à sa vénérable tante, la marquise de Rans, accueillante parfois aux connaissances panachées de son coquin de neveu. Le salon de la douairière pouvait donner accès à d'autres mobles demeures. Aussi, Francis se préoccupait-il *extrêmement de cette visite et de l'impression* qu'y produirait Eva.

— Pose-toi bien ! fit-il en traversant l'antichambre, et s'oubliant jusqu'à tutoyer sa femme sous l'œil ironique du laquais.

Cette recommandation, naturellement, eut pour résultat d'enlever à Eva le libre exercice de ses facultés. L'apparition de la vieille marquise acheva de la stupéfier. Mme de Rans, décharnée, livide, lui parut un squelette articulé, attifé d'oripeaux à la mode par des carabins irrévérents.

Une crise de timidité morbide coupa la pensée et la parole à l'infortunée jeune femme. Mais sa confusion, son balbutiement la servirent, à son insu. La marquise, spirituelle, érudite, causeuse brillante, préférait les auditeurs aux interlocuteurs. Comme tous les solistes, elle prenait ombrage des virtuosités rivales. Aussi déclara-t-elle « délicieusement intéressante » cette jolie personne qui jouait « divinement » du piano, assurait-on, et dont le talent serait une ressource *pour les fêtes de charité*.

Didier, en reconduisant le couple vers la voiture, certifia l'excellent effet obtenu. Eva n'en fut pas moins tancée, dès que son mari eut pris place près d'elle.

— C'est égal ! Ne vous montrez pas partout tellement ole blanche ! Et défaites-vous de cette manie absurde de rougir ! Ça vous gâte le teint, et c'est ridicule. Forey, tout à l'heure encore, en plaisantait !

Eva fut tentée de confesser la révolte profonde de sa pudeur sous la hardiesse équivoque de certains regards. Mais elle entendit d'avance la raillerie qui reposterait à son aveu, avec l'épithète, si souvent lancée, de « petite bourgeoise ». Elle se tut et s'appliqua, docile, à retenir la leçon qui lui était serinée, entre chaque visite :

— Attention ! Ici, on cause musique ! Dégelez-vous ! Surtout, étudiez les questions sur la Rochelle ! Parlez de votre grand-père, chez le colonel. Ça fera bien !

De droite à gauche, de haut en bas, comme une grosse mouche fantasque, l'auto parcourait la ville, promenant, entre ses glaces, les deux profils rapprochés, la jolie tête, gracile sous la mousse d'or des cheveux et le grand chapeau relevé, et le visage d'homme, d'un dessin hardi. Les passants, curieux encore d'apercevoir l'industriel et la femme dont la fine beauté l'avait séduit, se retournaient vers cette vision d'amour et d'élégance. Le héros du roman, cependant, continuait de catéchiser l'héroïne :

— A présent, vous me reconduisez à l'usine où je vais vous quitter. De là, rendez-vous chez Lamoureux, au thé de Mme Stoffe. Attention aux relations que vous ébauchez ! Ne vous laissez pas envahir. Tenez-vous-en aux dames de la cavalerie... Ensuite avenue du Grammont, chez les Lerat, portez des condoléances. Rentrez ensuite, habillez-vous. Nous dînons chez ma mère. Puis au théâtre — *Manon* — Prenez la robe orchidée, garnie d'effilés d'argent !

Ils longeaient, rue Saint-Pierre-des-Corps, les hautes murailles et les pignons de l'usine. Des aromes de caramels, de chocolat, de friture, flottaient autour des cheminées géantes de la biscuiterie. L'auto déboucha sur le quai pour venir s'immobiliser à la grille monumentale de la cour, encadrée par les pavillons des bureaux.

Déjà stationnait là un coquet tonneau, attelé d'un poney. Un homme, au bord du trottoir, tête nue, le coude appuyé à la lanterne, causait et *riait familièrement avec la conductrice* de la petite voiture, une personne voilée de bleu foncé et ensaquée d'un manteau beige, aussi soigneusement dissimulée par ses vêtements qu'un domino de carnaval. Une autre femme, assise dans le tonneau, s'intéressait à la conversation. L'irruption subite de l'auto dérangea les attitudes sympathiques. L'homme s'écarta vivement de deux pas. Le cheval eut un recul, aussitôt réprimé par un coup de fouet assené entre les oreilles.

Francis Maillefeu, avant de sauter à terre, avait reconnu les personnages de la scène et l'équipage joujou que sa sœur se plaisait à conduire elle-même. Trônant sur un coussin surélevé, et sous l'abri d'une écharpe épaisse, Blanche pouvait donner à ceux qui l'entrevoyaient, l'illusion de posséder une stature normale et une figure ordinaire. Aussi ne se montrait-elle par la ville que dans cette voiture, accompagnée d'Henriette, qui descendait seule *pour les achats*.

— Eh bien ! Blanche, je te croyais à ton chalet de Saint-Cyr, tantôt ! dit Francis d'un ton qui exprimait un contentement médiocre.

— Henriette avait quelque chose à dire à Alfred ! répliqua Mlle Maillefeu, la voix stridente, et relevant le front d'une saccade. Le mettras-tu à l'amende, comme un ouvrier, parce que nous nous sommes permis de le déranger ?...

Alfred Lamart, le fondé de pouvoirs de l'usine, tourna vers son chef ses yeux limpides et son sourire affable — sourire immobile et perpétuel comme celui d'une photographie — sourire affable — sourire du matin, de l'après-midi et du soir, qui devait persister même dans le sommeil. Alfred, cousin éloigné des Maillefeu, se dépensait pour tous en attentions qu'Eva jugeait obséquieuses — tout en se reprochant ces préventions.

Ce n'était pas sa faute à ce garçon, après tout, s'il était né frère de l'inquiétante Henriette ! Il déployait, dans son service, des qualités rares de vigilance et d'activité. Et c'était grâce au zèle de cet employé accompli que le jeune patron jouissait d'une liberté si large.

Alfred, souriant toujours avec abandon, exhibait une poignée de fleurs, qu'il avait tenues jusque-là cachées derrière son dos.

— Voyez quelle aimable sœur je possède ! C'est mon jour de naissance, le trente-deuxième ! Et Henriette m'apportait ces pivoines, cueillies dans le jardin de Saint-Cyr !

— Très gentil de sa part ! Félicitations ! fit brièvement Maillefeu, froid comme toujours quand la présence de sa sœur lui était imposée en public.

(A suivre.)

Publications nouvelles

L. Rouzic, aumônier, rue des Postes, *Le Purgatoire*. — Pour nos morts et avec nos morts. 1 vol. in-12 de 454 pages. Prix : 3 fr. 50. Téqui, éditeur, Paris, et Librairie catholique, Fribourg.

Le Purgatoire est fraîchement sorti des presses, puisque l'*imprimatur* porte la date du 23 octobre 1917. L'auteur se propose un double but : 1° nous faire éviter les souffrances du purgatoire ; 2° délivrer ceux qui les endurent. Mais que de questions soulève ce seul mot, le *Purgatoire* ! Où est-il ? Quel est l'état des âmes qui y pénètrent ? Quels sont leurs peines ? Ont-elles des joies ? Combien de temps restent-elles dans les flammes ? Quel est le rôle des anges à leur égard ? En quoi consiste l'intervention de la Sainte Vierge ? Quels actes de notre part peuvent les soulager et terminer leur peine ?

Toutes ces questions et bien d'autres qui nous touchent de fort près sont abordées et traitées avec la certitude que donne la théologie et une émotion communicative et prenante.

mais une rubrique à part, et qui précisément est nouvelle, celle où seul est exigé le jeûne et non pas l'abstinence, évidemment l'autorisation est maintenue de faire gras ces jours-là au repas principal. Peut-on en dire autant du repas du soir, comme quelques-uns l'ont prétendu? Le Code déclare qu'il est permis, les jours de jeûne, de manger un peu du soir, mais il ajoute : « en s'en tenant, toutefois, à la coutume locale, tant pour la quantité que pour la qualité des aliments ».

C'est sous-entendre que certaines contrées, pouvant faire appel ici à un usage établi, y sont autorisées. Est-ce le cas chez nous? Non, si l'on s'en rapporte à la coutume du diocèse; oui peut-être, si l'on fait entrer en ligne de compte la pratique d'une partie de la Suisse, suivant en cela l'habitude des pays de langue allemande. Aussi bien ce point précis a-t-il été, un peu volontairement, laissé chez nous, pour le moment, dans l'ombre.

D'autres considérations peuvent entrer en ligne de compte et autoriser, à un autre point de vue, notamment celui des conditions particulières auxquelles nous acculent les restrictions alimentaires actuelles, à élargir cette ligne de conduite; mais ce n'était, on le comprend, pas le lieu, pour le Code qui est appelé à survivre à la guerre, d'entrer dans ces considérations.

Si donc le jeûne et l'abstinence de l'Avent disparaissent — ils n'existaient déjà plus dans le canton de Genève — il est inexact de prétendre que le carême est, par la nouvelle législation de l'Eglise, quasiment supprimé. Ce qui est abrogé, ce sont, pour tout le cours de l'année, ces petites restrictions de détail, ces menues exceptions qui en surchargeaient tout au moins l'énoncé. De plus, l'adoucissement est notable pour les pays qui ne jouissaient pas des privilèges déjà accordés au nôtre. Quant à ceux qui avaient obtenu plus encore, peut-être même plus que ne prévoit de nouveau Code, on ne les obligera pas à revenir en arrière, car, selon un article spécial, rien ne sera changé aux indultes particuliers.

Vrai est-il de constater en terminant que, par la prise en considération de la coutume locale, des hésitations demeurent possibles, certaines consultations à prévoir, des précisions à souhaiter, comme aussi la porte reste ouverte à d'insensibles modifications.

L. W.

FRIBOURG

Les élections communales dans la ville de Fribourg

LES LISTES SANS EN-TÊTE

L'élection du 10 mars a été caractérisée par le nombre exceptionnel de listes manuscrites déposées dans les urnes et qui ne portaient aucune dénomination politique.

Il y en a eu

Au Bourg	130
En l'Auge	32
A la Neuveville	36
Aux Places	109
A Beauregard-Pérolles	102
Total	409

409 citoyens ont donc voulu ne voter que pour des personnes, en évitant de faire une profession de foi politique.

Ces 409 citoyens ont exprimé de la sorte 3397 suffrages valables, qui se sont répartis comme suit entre les trois groupes de candidats en présence :

En faveur des candidats conservateurs, 1554 suffrages;

en faveur des candidats radicaux, 1453 suffrages;

en faveur des candidats socialistes, 390 suffrages.

On s'est demandé si la forte proportion de ces suffrages « anonymes » n'avait pas eu une influence décisive sur le résultat de l'élection, en déterminant quels seraient les élus.

Ce n'est toutefois pas le cas et l'examen détaillé du scrutin prouve que les élus du 10 mars ne doivent pas leur nomination à une influence extérieure quelconque, mais qu'ils ont bien été désignés exclusivement par les suffrages de leurs partis respectifs.

Ainsi, en ne tenant compte que des suffrages purement conservateurs, les élus de notre parti se trouvent être :

MM. Week, syndic,	1515 voix
Nouveau	1512
Schwab	1477
Week, Romain	1469
Bruhhart	1465

Suivent MM. Crausaz, 1449, Audergon, 1384, etc.

Les suffrages extérieurs n'ont fait que modifier légèrement l'ordre des élus; ils n'ont pas eu le pouvoir d'altérer essentiellement l'effet des votes purement conservateurs.

Pareillement, pour la liste radicale, les élus restent les mêmes, en ne relevant que les suffrages radicaux purs :

MM. Gross	900 voix
Bettin	890
Claraz	880
Folly	868

Les suffrages externes n'ont pu que changer légèrement l'ordre des élus.

† M. Paul Barras
Inspecteur en chef des forêts

Nous apprenons avec un vif chagrin la mort de M. Paul Barras, inspecteur en chef des forêts, décédé hier à l'âge de 53 ans seulement.

M. Paul Barras, qui était un fonctionnaire doué de brillantes capacités, s'était vu arrêté inopinément dans son activité par une paralysie qui le retenait loin de son bureau depuis quatre ans.

Une amélioration progressive de son état faisait espérer son rétablissement; mais, au lieu de la guérison, c'est la mort qui est venue et qui a fauché cette existence si utile au pays. Nous reparlerons demain de la carrière de cet excellent Fribourgeois.

Examens de doctorat

Le R. P. Bernard Kælin, O. S. B., professeur au collège de Sarnen (Obwald), a passé son examen de docteur à la Faculté des lettres. Sa thèse intitulée *Die Erkenntnislehre des hl. Augustinus* lui a valu la note *summa cum laude*; son examen oral a obtenu la même note.

Communes et corps enseignant

Les membres du corps enseignant du cercle scolaire d'Ependes, formé des communes d'Ependes, de Sales, de Ferpicloz, de Chésalles et de Senèdes, ont reçu, à titre d'allocation pour le renchérissement de la vie, pour 1917, l'instituteur 100 fr. et les quatre sœurs enseignantes chacune 50 fr., soit 300 fr. au total.

Pour les prisonniers de guerre

L'Office international d'expédition de vivres et vêtements aux prisonniers de guerre de Fribourg nous prie d'insérer :

Un avis du *Département fédéral de l'économie* publique informe les bureaux de secours que la pénurie de denrées alimentaires et les difficultés d'importation obligent, à regret, le Conseil fédéral à supprimer l'attribution de denrées auxdits bureaux à partir du 1er avril prochain. L'Office de Fribourg fait savoir au public que son activité n'est pas suspendue pour autant; les denrées envoyées aux prisonniers seront désormais d'origine étrangère exclusivement. Pour les prisonniers français et belges, la question est résolue déjà; grâce aux facilités accordées par le gouvernement français, l'Office est dès maintenant en mesure de leur continuer ses expéditions. Quant aux prisonniers d'autres nationalités, les négociations entamées auprès des légations des pays belligérants se poursuivent activement, et nous avons l'espoir de les voir, sous peu, résolues aussi dans un sens favorable. Nous rappelons, à cette occasion, aux familles des prisonniers, ainsi qu'à leurs bienfaiteurs, que nous nous tenons toujours très volontiers à leur disposition pour l'exécution de leurs commandes, heureux de voir notre intermédiaire sollicité pour le soulagement du sort des prisonniers de guerre, qui nous tient très à cœur. S'adresser pour tout renseignement verbal au local de l'Office, Maison de justice. Prière, par contre, d'adresser la correspondance : 16, rue Saint-Pierre.

Mort subite

M. Cottet, garde-voie sur la ligne Romont-Bulle, à Mézières, s'est affaissé, l'autre soir, en allant porter son lait à la laiterie de la localité, et a succombé presque aussitôt, à une crise cardiaque.

M. Cottet était âgé de 67 ans. C'était un homme laborieux et un bon père de famille.

Ecole rouverte

La fièvre scarlatine, qui a sévi quelque temps dans la commune d'Hennens, ayant à peu près disparu, l'école de cette localité a pu être rouverte.

Institut des Hautes Etudes

Vendredi 15 mars, à 4 h. ¼, conférence du R. P. de Langen-Wendels : La conscience. Sa valeur dans la vie morale.

A 5 h. ¼, conférence de M. Chérel : Mlle de Lesdinasse.

Le tremblement de terre de la Broye

Le *Journal de Payerne* donne quelques détails sur la secousse sismique dont nous avons déjà parlé.

C'est, dit-il, lundi après midi, à 2 h. 16 m. 6 s. qu'on a ressenti le tremblement de terre, perçu de façon très variable par diverses personnes. La sensation, nulle pour les personnes en plein air, a été nette et même très forte pour celles qui se trouvaient à la maison. Plusieurs ont cru à la chute d'un objet lourd, d'autres à une explosion, d'autres encore à l'effondrement d'une maison, d'autres même à la fin du monde.

Deux personnes ont senti, quelques minutes plus tard, une nouvelle et très légère secousse.

Famille privilégiée!

« Ma famille et moi, nous vous adressons nos éloges pour vos excellentes **pastilles Wybert-Gaba.** En toute franchise, vos pastilles sont devenues absolument indispensables chez nous pour guérir tous les rhumes, catarrhes et maux de gorge. »

P. B. et famille, Bouveret.

En vente partout à **1 fr. 25** la boîte. Demander expressément les **pastilles „ Gaba ".**

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Sur le front occidental

Bulletin français

Paris, 14 mars.

(Havas.) — La lutte à coups de main se poursuit avec vivacité sur le front français. En Champagne, notamment, les Allemands ont mené une vive attaque dans la région des Monts. Mais, après une lutte sévère, ils ont été chassés des éléments avancés où ils avaient pu prendre pied un instant.

Dans le secteur anglais, les reconnaissances ont été particulièrement nombreuses dans la région de Lens, où les troupes portugaises ont fait échouer une forte tentative allemande. En somme, ce ne sont là encore que des attaques purement locales.

La canonnade demeure violente dans les Flandres, entre la Lys et la Scarpe, chez nos alliés, et sur la rive droite de la Meuse, dans nos lignes.

L'intervention japonaise en Sibérie

Londres, 14 mars.

(Havas.) — A la Chambre des communes, M. King demande si des informations sérieuses ont été reçues, relativement au fait que des prisonniers allemands et d'autres nationalités auraient été armés en Sibérie, et s'il est vrai qu'un général prussien s'est rendu en Sibérie pour se mettre à leur tête.

Lord Robert Cecil répond que de nombreuses informations ont été reçues à ce sujet; bien que le nombre des prisonniers armés et le lieu de *concentration soient douteux, il est probable* qu'un groupe considérable de prisonniers allemands et autrichiens sont maintenant armés. La nouvelle qu'un général allemand se serait rendu à Irkoutsk demande confirmation.

La carte de guerre

Berlin, 14 mars.

(Wolff.) — Les territoires occupés par la Quadruplice, avant le début de la dernière avance dans l'est, mesurent 596,576 kilomètres carrés. Un gain de terrain équivalent, dans l'Europe occidentale, aurait nécessité l'occupation de l'Allemagne entière avec la Belgique et presque toute la Hollande.

Le grenier à vivres des Impériaux

Vienne, 14 mars.

(B. C. V.) — A la commission de l'alimentation de la Chambre des députés, le président de la commission a fait des déclarations au sujet de l'importation d'aliments et de fourrages de l'Ukraine. Il a dit, notamment, que les pourparlers entamés avec l'Allemagne, au sujet de l'importation de différents articles, ont abouti à un accord. Il a également conclu un arrangement au sujet du transport des marchandises. Il est possible que les moyens de transport dont on dispose actuellement soient suffisants pour faire face aux besoins jusqu'en automne. Des bureaux d'importation placés sous une direction militaire ont été créés à Braïla (Roumanie) et à Lemberg.

Bombardements aériens dans les régions de Bruges, Mons, Douai et Fribourg-en-Brisgau

Londres, 14 mars.

Communiqué britannique :

Aviation. — Nos aviateurs ont exécuté, dans la nuit du 11 au 12, des expéditions de bombardement au cours desquelles ils ont jeté plus de trois tonnes de projectiles sur les postes ennemis de Bruges. Plus de trois tonnes et demie d'explosifs ont été jetées sur les voies de garage de Mons et de Bavay (entre Valenciennes et Maubeuge), sur de vastes dépôts de munitions, au nord-est de Saint-Quentin et au sud de Douai, *ainsi que sur des cantonnements à l'est de Lens.*

Quatorze appareils allemands ont été abattus et huit autres ont été contraints d'atterrir, désemparés. Un ballon ennemi a été détruit. Six de nos appareils ne sont pas rentrés.

Dans la nuit du 12 au 13 mars, 7 tonnes de projectiles ont été jetées sur des cantonnements entre Lille et Cambrai. Tous nos appareils sont rentrés indemnes.

Dans l'après-midi du 13 mars, nos escadrilles ont attaqué les usines de munitions et les casernes de Fribourg-en-Brisgau. Tous nos appareils ont atteint leur but et ont jeté près d'une tonne d'explosifs. Les détails sur cette attaque ne sont pas encore parvenus.

Nouveau raid allemand contre l'Angleterre

Berlin, 14 mars.

(Officiel.) — Dans la nuit du 12 au 13 mars, une de nos escadres de dirigeables de marine a attaqué avec succès des points fortifiés et des installations militaires de l'Humber et du comté d'York. Les dirigeables ont rencontré une forte défense de l'artillerie ennemie, mais celle-ci n'a pas réussi à contenir l'attaque. Tous nos dirigeables sont rentrés indemnes. L'escadre était commandée, cette fois encore, par le capitaine de frégate Strasser.

Londres, 14 mars.

(Officiel.) — Un ou deux dirigeables ennemis ont attaqué, hier soir, la côte nord-est, peu après 9 h. ½. Une vingtaine de bombes ont été lancées à proximité de la côte. Aucun rapport, au sujet des victimes et des dégâts, n'a été reçu jusqu'ici.

Finances de guerre anglaises

Londres, 14 mars.

(Reuter.) — A la Chambre des communes, M. Bonar Law a indiqué le résultat de la campagne en faveur de la vente des bons de guerre, pendant la semaine écoulée. Le total général est de 38,870,240 livres sterling. Depuis le commencement d'octobre dernier, il a été placé pour un total de 570 millions de livres sterling de bons de guerre.

L'expédition anglaise en Palestine

Londres, 14 mars.

(Reuter.) — Nos troupes se trouvant à l'est de Jérusalem à Naplouse ont réussi de nouveau à avancer légèrement leur ligne, au cours de la journée du 12 mars. Dans le secteur de la côte nos troupes ont attaqué sur un front d'environ 18 kilomètres, avançant sur une profondeur de plus de 4 kilomètres, prenant les villages de Bentis-el-Lubban, Deir-Ballut, Medjel-Yaba et El-Mirr, sur les rives de l'Abu-Lejja et du Deir-Ballut, que nos troupes traversèrent au cours de leur avance. L'ennemi opposa une résistance opiniâtre à Deir-Ballut et El-Mirr.

Nos avions, coopérant aux opérations, dispersèrent des troupes ennemies à l'aide de bombes et de feux de mitrailleuses.

Les Juifs américains

New-York, 14 mars.

(Reuter.) — Les associations de commerçants juifs, représentant 300,000 Israélites, ont décidé, à l'unanimité, hier, au cours d'une réunion, de substituer à leur politique passée de pacifisme une politique de « propagande pour la poursuite vigoureuse de la guerre ».

Au Vatican

Rome, 14 mars.

Le Saint-Père a nommé consulteur de la Congrégation des Rites, pour les causes de béatification et de canonisation, le R. P. Hildefonse Schuster, prieur de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs et procureur général de la Congrégation des Bénédictins du Mont-Cassin.

Rome, 14 mars.

Le Saint-Père a reçu en audience la Mère supérieure de l'adoration perpétuelle, accompagnée de deux religieuses de sa congrégation. En réponse à un discours du cardinal Vannutelli, protecteur de la congrégation, qui les avait présentées, le Saint-Père a fait un grand éloge de l'œuvre de l'adoration perpétuelle et des églises pauvres, la félicitant de la diffusion qu'elle donne au culte eucharistique, qui est vraiment le culte de la paix parmi les hommes. Il a exprimé à nouveau le désir que les peuples acceptent l'invitation pacifique que leur a faite le Vatican.

Rome, 14 mars.

Le Pape a reçu en audience le cardinal Billot.

La mission siamoise à Londres

Londres, 14 mars.

(Reuter.) — Le roi a reçu hier matin, au palais de Buckingham, les membres de la mission militaire siamoise. Ces derniers visiteront divers centres militaires de la Grande-Bretagne, avant de commencer leurs travaux en France, où ils résideront d'une façon permanente, après avoir parcouru le front britannique.

Arrestation en Italie

Rome, 14 mars.

(Stefani.) — Les autorités judiciaires ont lancé un mandat d'arrêt, pour commerce de déchets de coton avec des maisons de pays ennemis, contre MM. Balmelli, Ferrucio Vianelli, et Guido Wurm, tous trois de Milan. Les inculpés sont prévenus de trahison. Balmelli et Vianelli étaient propriétaires, à Milan, de la maison du même nom.

Dénonciation calomnieuse

Milan, 14 mars.

Le *Corriere della Sera* annonce qu'on a dénoncé, pour antipatriotisme, le recteur de l'église collégiale de Novi, qui est également vicaire général de l'évêché de Tortone, M. l'abbé Roger Lovazzano. Il a été déféré, avec un autre prêtre, au tribunal de guerre.

La catastrophe de Halifax

Halifax, 14 mars.

(Havas.) — M. Rogers, président de la commission de secours, a déclaré que, suivant les estimations officielles faites à la suite de l'explosion du *Mont-Blanc*, il y a eu 1800 à 2000 tués. Les dommages matériels s'élèvent à 22 millions ½ de dollars. On estime à 13 millions de dollars les sommes recueillies pour secourir les victimes. Le gouvernement du Dominion donnera en plus 7 millions de dollars pour les secours les plus urgents, les abris temporaires, les vivres et les allocations aux familles des victimes.

(Il s'agit de la terrible catastrophe qui détruisit la ville de Halifax.)

Chambres fédérales

Berne, 14 mars.

Le *Conseil national* continue l'examen du rapport sur les pleins pouvoirs.

M. Ody (Genève) modifie son postulat en demandant, non plus la suppression totale, mais la plus grande limitation possible de l'exportation des fromages.

M. Ryser (Jura bernois) regrette que M. Schulthess n'ait pas annoncé que, en aucun cas, la classe ouvrière n'aurait à supporter le nouveau renchérissement du lait.

M. Piguet (Vaud) déclare que le relèvement du prix du lait est une nécessité; mais que le prix ne saurait en être fixé d'une façon uniforme. Avec le prix unique, la dépense en faveur des nécessiteux serait beaucoup plus considérable pour les cantons et pour la Confédération. Elle atteindrait, pour les premiers, 17 millions, et pour la seconde, 35 millions.

M. Hirter (Berne) défend le point de vue du prix unique du lait. Les personnes aisées y contribueraient sous forme d'impôt.

M. Choquard (Jura bernois) se plaint des entraves apportées aux travaux agricoles, dans la zone frontière.

On entend encore toute une série d'orateurs, notamment M. Grimm, qui lit une déclaration du groupe socialiste, repoussant toute augmentation du prix du lait pour la classe ouvrière.

Le *Conseil des Etats* reprend la discussion du projet de construction d'un port sur le Rhin, au Petit-Bâle.

M. Ador, conseiller fédéral, n'a que peu de choses à ajouter au rapport de M. Usteri. Le Conseil fédéral reconnaît toute l'importance du problème de la navigation fluviale internationale et l'intérêt majeur de la Suisse à obtenir un libre accès vers la mer. La Confédération s'intéresse activement aux efforts intelligents que fait Bâle, pour le développement de la navigation sur le Rhin.

M. Dind (Vaud) salue avec sympathie les entreprises fluviales de Bâle, qui sont un acheminement vers le libre accès de la mer. Il espère qu'un grand port sur le Léman viendra aussi relier la Suisse à la Méditerranée, et que, un jour, la Suisse aura, sur toutes les mers, des navires battant pavillon suisse. Alors son indépendance économique sera assurée.

L'entrée en matière est votée sans opposition.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Demain matin, vendredi, à 8 h. ½, office de *Requiem* pour Mme Bernard Comte-Kæser.

Orchestre de la ville. — Répétition, ce soir, jeudi, à 8 h. ½, au local.

MEMENTO

Ce soir, à 8 heures, au Cercle catholique, conférence publique et gratuite du R. P. Mandonnet, sur la *Réforme*.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

7 mars. — Macheret, Hélène, fille de Joseph, comptable, de Vuisternens-en-Ogoz, et de Pauline, née Thiémard, Richemont, 5.

9 mars. — Meyer, Jeanne, fille d'Arthur, agriculteur, de Marly-le-Petit, et de Marie, née Elischinger, Grandfey.

11 mars. — Aebischer, Jeanne, fille de Jean, maçon, de Saint-Antoine et Heitenried, et de Césarine Curty, née Rapo, Montrevers, 355.

Décès

8 mars. — Guérig, Jean, époux de Thérèse, née Buggle, mécanicien retraité, de Fribourg, 67 ans, rue Louis Chollet, 8.

9 mars. — Jomin Paul, fils de Philippe et de Martine, née Herbettaz, de Chandon, 1 an, Planche Inférieure, 252.

11 mars. — Bugnon Henriette, fille de Vincent et de Lucie, née Wyss, de Montagny-les-Monts, 1 mois, rue Grimoux, 9.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 14 mars

BAROMÈTRE

THERMOMÈTRE

Mars.	8	9	10	11	12	13	14	Mars.
7 h. m.	—1	—5	—4	—3	—3	—1	—2	7 h. m.
11 h. m.	3	0	3	0	1	1	2	11 h. m.
7 h. s.	4	6	6	7	8	8		7 h. s.

Fabrique de lampes Osram Veltheim-Winterthour de la société suisse Auer, ZURICH, Hafnerstr., 24

†

Madame Paul Barras-Burdel et son fils André ;
Monsieur Louis Barras, secrétaire de préfecture, à Bulle ;
Monsieur et Madame Auguste Barras Blanc, pharmacien, et leurs enfants, à Bulle ;
Mademoiselle Rosa Barras, à Bulle ;
Madame et Monsieur Léon Blanc-Barras et leurs enfants, à Bulle ;
Monsieur et Madame Ernest Barras-Moret, et leurs enfants, à Broc ;
Mademoiselle Sophie Barras, à Bulle ;
Monsieur Jules Barras, à Lyon ;
Monsieur et Madame Alfred Barras-Marchini, à Fribourg ;
Madame veuve Joseph Burdel, à Fribourg ;
Madame et Monsieur Jean Rancillac-Burdel et leurs enfants, à Clermont-Ferrand ;
Mademoiselle Clémence Burdel, à Fribourg ;
Monsieur Louis Burdel, secrétaire à la direction militaire, à Fribourg ;
Madame et Monsieur Charles Dumont-Burdel, secrétaire-comptable de l'hospice de Marsens, et leurs enfants ;
Madame et Monsieur le Docteur Oswald Koller-Burdel, à Fribourg ;
Monsieur Albert Burdel, chimiste, à Fribourg ;
Les familles Barras, Raboud, Maillard, Pache et leur nombreuse parenté, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Paul BARRAS

Inspecteur en chef des forêts

leur cher époux, père, frère, gendre, beau-frère, neveu et cousin, décédé à Fribourg, le 13 mars, à l'âge de 53 ans, muni de tous les secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Bulle, dimanche 17 mars, à 3 ½ heures.

R. I. P.

†

La Direction des Forêts, Vignes et Domaines a le regret de faire part du décès de

Monsieur Paul BARRAS

Inspecteur en chef des forêts
et administrateur des vignes et domaines

survenu à Fribourg le 13 mars.

Le personnel forestier est prié d'assister à ses funérailles, qui auront lieu à Bulle, dimanche, 17 mars, à 3 ½ heures après midi.

R. I. P.

†

Mesdemoiselles Marguerite, Thérèse et Jeanne Comte ;
Messieurs Henri, Arnold et Antoine Comte ;
Monsieur et Madame Arnold Kæser ;
Madame Léopold Bourgknecht-Kæser et ses enfants ;
Monsieur et Madame Louis Kæser et leur fille, au Baradéro (Argentine) ;
Madame et Monsieur le professeur Dr Lampert-Kæser et leurs enfants ;
Mademoiselle Jeanne Kæser ;
Madame Antoine Comte ;
Monsieur et Madame Joseph Comte ;
Madame Jeanne Comte, révérends abbesse de la Maigrauge ;
Monsieur et Madame Ignace Comte, député ;
Monsieur l'abbé Comte, recteur de N.-D. de Bourguillon ;
Monsieur et Madame Gabriel Comte et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Charles Comte et leurs enfants ;
Monsieur et Madame professeur Dr Tuor-Comte et leurs enfants ;
Mesdemoiselles Agnès, Angèle et Clotilde Comte ;
Les familles Kæser, Gougain Comte, Burdel, Robichon, Boehm, ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME

Veuve Bernard COMTE-KÆSER

leur chère mère, sœur, belle-fille, belle-sœur tante, grand'tante et cousine, décédée pieusement, à Fribourg, le 13 mars, à l'âge de 50 ans, munie des sacrements.

L'office d'enterrement aura lieu vendredi 15 mars, à 8 ½ heures, à la collégiale de Saint-Nicolas.

Départ de la maison mortuaire : rue de Lausanne, 41.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

Transports funèbres
à destination de tous pays

A. MURITH

Fribourg

Magasins et bureaux { Rue de l'Université / et Rue du Lycée

TÉLÉPHONE 369

Couronnes mortuaires — Articles funéraires
Cierges, etc.

La laiterie centrale de Fribourg
demande un

ADMINISTRATEUR

CONDITIONS :

1. Instruction théorique et pratique de la partie laitière.
2. Connaissance pratique de la comptabilité.
3. Connaissance des deux langues.
4. Garantie à fournir.

Adresser les offres et prendre connaissance des conditions chez **M. DELLEY**, à Grandfey, jusqu'au 25 mars, à 6 h. du soir.

Pas d'indemnité de route. P 1420 F 1430

Fribourg, le 8 mars 1918. **Le Conseil d'Administration.**

†

Monsieur Nicolas Piller, employé C. F. F. retraité ; Madame et Monsieur Joseph Æbischer, chef de train, et leurs enfants ; Madame et Monsieur Robert Gagliardi ; Monsieur et Madame Henri Piller ; Mademoiselle Camilla Piller et son fiancé, Monsieur N. Ruffieux, employé C. F. F. ; Monsieur Baptiste Bulliard, en France, et les familles alliées Barras, Mauron, Perriard et Bulliard, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME

Eléonore Piller-Bulliard

leur chère épouse, mère, belle-mère, grand'mère, sœur et parente décédée pieusement après une longue et pénible maladie vaillamment supportée, et munie des secours de la religion, dans sa 64e année.

L'Office d'enterrement aura lieu samedi, 16 mars, à 8 ¼ h. du matin, à l'église du Collège.

Départ de la maison mortuaire : Beauregard, 38.

R. I. P.

Suisse allem., 22 ans, connaissant le français et travaux de bureau

demande place

Bonnes références et prétentions modestes. Entrée immédiate.

Offres sous chiffres Y 11574 X à Publicitas S. A., **Genève.**

ON DEMANDE

une volontaire

de 16 à 19 ans, comme aide d'un petit ménage sans enfants, près de Lucerne. Occasion d'apprendre la langue allemande. Leçons, vie de famille.

S'adresser sous chiffres P 1417 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

JEUNE FILLE

connaissant la dactylographie et au courant des travaux de bureau, **demande place.**

Offres sous P 1449 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

ON DEMANDE
(pour Bulle)

une personne

pour la cuisine et les travaux du ménage. 1473

Bonnes références exigées.

S'adresser sous P 1473 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

Schæffer frères
Fribourg, Varis, 29

Chauffage central
Installations sanitaires

Futur jeune ménage désire acheter

D'OCCASION

un ameublement

complet : chambre à coucher, salle à manger, ustensiles de cuisine, etc. 1301

Payement comptant.

Faire offres écrites à S. A., Publicitas **Fribourg**, sous P 1291 F.

On demande à acheter un

bon piano

d'occasion, ainsi qu'un piano ordinaire pour enfants.

Adresser offres A B 200 **poste restante, Fribourg.** 1476

A VENDRE

un agencement de magasin tel que 3 toilettes pour coiffeur ou établissement sanitaire, vitrine, paravent, banque, bureau, séparation vitrée, appareil de shampoing. 1474

S'adresser **Huber coiffeur**, rue de Lausanne, **Fribourg.**

Morue

Il vient d'en arriver une grande quantité chez

Jean Estruch

vins et produits alimentaires.
Téléphone No 1. **Romont.**

A LOUER

à l'Avenue de Pérolles, vastes locaux pouvant convenir pour **magasins, bureaux et entrepôts.** Disponibles immédiatement. P 1387 F 1395

S'adresser à **M. Francis Gendre**, *receveur de l'Evêché, 49, rue des Alpes*, **Fribourg.**

DIALOGUE DES ANIMAUX

LE CHAT. — Quelle mine a le patron !

LE CHIEN. — Il est comme cela depuis qu'il prend du GOUDRON-GUYOT pour se fortifier les bronches et la poitrine.

L'usage du Goudron-Guyot, pris à tous les repas, à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée. On arrive même parfois à enrayer et à guérir la phtisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon, en tuant les mauvais microbes, causes de cette décomposition.

Si l'on veut vous vendre tel ou tel produit au lieu du véritable Goudron-Guyot, **méfiez vous, c'est par intérêt.** Il est absolument nécessaire, pour obtenir la guérison de vos bronchites, catarrhes, vieux rhumes négligés et a *fortiori* de l'asthme et de la phtisie, de bien demander dans les pharmacies le **véritable Goudron-Guyot.**

Afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette, celle du véritable Goudron-Guyot porte le nom de Guyot imprimé en gros caractères et sa *signature en trois couleurs : violet, vert, rouge, et en biais*, ainsi que l'adresse : **Maison FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris.**

Prix du Goudron-Guyot : 2 fr. 50 le flacon.

Le traitement revient à **10 centimes par jour** — et guérit.

P. S. — Les personnes qui ne peuvent se faire au goût de l'eau de goudron pourront remplacer son usage par celui des Capsules-Guyot au goudron de Norvège de **pin maritime pur**, en prenant deux ou trois capsules à chaque repas. Elles obtiendront ainsi les mêmes effets salutaires et une guérison aussi certaine. Prix du flacon : 2 fr. 50.

EN VENTE CHEZ : MM. **Bourgknecht & Gottrau**, *Pharmacie Centrale*, **Fribourg.**

Banque Cantonale
fribourgeoise

Le dividende de l'exercice 1917 est fixé à

Fr. 25. —

par action, payable **dès ce jour**, contre remise du coupon **N. 14, à notre Caisse, à Fribourg**, à nos agences **de Bulle, Châtel-Saint-Denis, Chiètres, Estavayer-le-Lac, Morat et à Romont, à la Banque Populaire de la Gîane.**

Fribourg, le 13 mars 1918.

La Direction.

CAFÉ

à vendre, évent. à louer, très bien achalandé, sur passage très fréquenté, clientèle ville et campagne. 1481-1447

Belle cave, jardin, buanderie, logement spacieux et ensoleillé. grand atelier pouvant convenir pour homme de métier.

S'adresser sous P 1480 m F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

AUTO-TAXIS
Tél. 700

GALERIES J.-L. REICHLEN
4, rue du Lion d'Or, Lausanne

TABLEAUX
GRAVURES ANCIENNES
Achat et Vente

La Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon
DEMANDE A ACHETER
DU

BOIS POURRI

bien sec et tendre.

Faire offres avec échantillon et prix. 1267

Le plus puissant **DÉPURATIF DU SANG**, spécialement approprié à la

Cure de printemps

que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

THÉ BÉGUIN

qui **guérit** : dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc.,
qui **fait disparaître** : constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.
qui **parfait la guérison** des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc. 1200-284
qui **combat** avec succès les troubles de l'âge critique.
La boîte : **Fr. 1.50** dans toutes les pharmacies.

Dépôt : **A FRIBOURG : Bourgknecht & Gottrau, Lapp.**

ON DEMANDE

un bon domestique

de campagne, sachant traire, chez **M. Alphonse Schmutz, à Noréaz.** P 1470 F 1471

Carême 1918
Merluche salée
Sardines
Thon (4 fr. la livre)
Escargots
chez
Ch. Guidi-Richard
rue de Lausanne — FRIBOURG

A VENDRE

moteurs électriques

neufs 6, 4, 3 HP ¾ et ½ triphasés, 190 volts, 50 p.

S'adresser à **Ed. von Arx, électricien, Peseux.** 1330

TROUVÉ

portemonnaie

Le réclamer à **M. Rotzetter, Porte de Berne 266.**

Scies à arbres

Sécateurs.
Racloirs pour arbres.
Couteaux à greffer.
Grands sécateurs de forêts.
Cisailles pour haies

E. WASSMER
Fribourg

A VENDRE

une faneuse, faute d'emploi, à l'état neuf, à six fourches, d'une marque très recommandée.

S'adresser à **Joseph Vonlanthen, fermier à Chénens.** 1432

PUISSANT DÉPURATIF du sang
Ferment pur de raisins des Pays Chauds

préparé par **Hi. Burmann**, à la Claire,
Le Locle.

Sans rival contre boutons, clous, diabète, eczéma, etc, etc.

Seuls dépositaires p. Fribourg :
Grande Pharm. Centr.
Bourgknecht et Gottrau.

Engrais de chaux
carbonate

entièrement soluble et avec 40 % de l'acide carbonique, garanti par la fabrique, fourni à 480 fr. les 10,000 kgs, franco toute gare suisse, par **A. Nuesch, 15 rue Dassier, à Genève.** 1226

(Livraisons en 200 sacs, consignation 1,35 le sac) Analyses et références à disposition.

Dépositaires sont demandés partout.

Siroline "Roche" *guérit* ***affections pulmonaires, toux, bronchites, grippe, refroidissements.***
En vente dans toutes les pharmacies.

Messieurs les Ecclésiastiques
sont informés que je viens de recevoir un stock de
Cols Léo dans tous les numéros.
Manchettes - Cravates - Bretelles
Rasoirs mécaniques, rasoirs simples, cuir
Tous les genres de SAVONS A BARBE
PINCEAUX
P. ZURKINDEN, coiffeur
71, Place St-Nicolas, Fribourg

SOCIÉTÉS DE FROMAGERIE

J'achète au plus haut prix

chaudières en cuivre

de la contenance de 300, 400, 500, 1000 et 1400 litres.

P. ZUMBUHL, FRIBOURG
Installation de fromageries et laiteries

PRIX OFFICIELS

sont payés pour **vieux fers, fonte et vieux métaux**

Miséricorde, 9, Fribourg

La Maison Vve J. LÉVY-PICARD, vins et liqueurs, Fribourg, demande un

bon voyageur

muni de bonnes références. — Faire les offres par écrit.

VENTE DE BOIS

Vendredi 15 mars, dès 1 heure après midi, **M. le comte Pierre de Zurich, à Barberêche**, vendra aux enchères publiques :

1° 60 tas de branches et rondins ;
2° 7 moules sapin et daille.

Rendez-vous des miseurs à la **ferme Guillaume, à la Sarine, Barberêche.**

Barberêche, le 11 mars 1918. P 1440 F 1443

Par ordre : **Ottoz, forestier.**

Le charbon

peut être facilement remplacé chez le commerçant ou le particulier, par les déchets, pressés au moyen de la

Presse à levier patentée
PRESSBRICK

Demander le prospectus au concessionnaire exclusif :

F. KUNDERT
Zollikon 28, pr. Zurich

AVIS

Fiancés ou jeunes mariés qui viendrez acheter vos meubles dans le courant de l'année, **COMMANDEZ-LES** maintenant et livrables plus tard et vous serez à l'abri de la hausse continuelle, car j'ai en magasin un grand choix de meubles en sapin, chêne et noyer à prix avantageux. P 5112 F 913-215

Paul LEIBZIG,
successeur du dépôt « **Gruyéria** », **Fribourg.**
(MAISON FRIBOURGEOISE)

Vente de bois de chauffage

Il est offert à vendre, par voie de soumissions, 13 ½ moules foyard, 1er choix dans la forêt du Bois d'Amont d'Ependes.

Pour voir les bois et conditions, s'adresser à Louis Bongard, forestier-chef, à Sâles (Sarine), qui recevra les soumission pour samedi soir, 16 mars courant. 1408

Pour l'exposant : **Louis Bongard, forestier-chef.**

Aléne à coudre „Bijou"
brevetée

L'outil sans rival pour chacun ! L'invention la plus importante !

permettant de réparer sans peine les chaussures, harnais, selles, voiles, tentes, courroies de commande, pneus de bicyclettes, etc. « **Bijou** » **fait les arrière-points comme une machine à coudre.** De nombreuses lettres de reconnaissance nous parviennent chaque jour.

Prix par pièce avec 4 aiguilles différentes et bobine avec fil :

4 fr. 20

contre remboursement franco de port et d'emballage. Prière de noter que « BIJOU » est un instrument modèle, fabriqué en aluminium ; en cousant, la bobine sitnée dans la poignée déroule le fil comme une machine à coudre.

« BIJOU » possède tant de qualités que toutes les imitations sont de moindre valeur.

Charles Tauxert, Bâle, 67.

A VENDRE

dans le haut de la ville une **maison** en bon état, contenant 3 appartements, au prix de Fr. 15,500. 1451

S'adresser à Oscar Soldati, **rue Lenda 152, Fribourg.**

Ameublement
trousseaux complets

Th. STRUB
10, Rue du Père Girard, 10
vis-à-vis de l'Orphelinat
Téléphone 6,26
FRIBOURG

Toujours un grand choix prêt à livrer
Chambres à coucher
Salles à manger
Tous les meubles en détail
à des prix très avantageux
Demandez le catalogue illustré

TRONCS

La fabrique soussignée recevrait des offres pour la fourniture de 12 à 15 wagons de troncs de n'importe quelle essence. Paiement comptant. Prix à faire franco Renens ou sur wagon au départ. 1449 333

Fabrique de **Poterie** et **Briqueterie** de Renens.